

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-106 du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – F. LETURCQ – M. F. NOWROCKI -  
MM. A. CHAUSSOY - X. DUQUESNE – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – Y.  
BONNERRE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.N. MENAGE – R. PARSY - D.  
REBOUT – E. BURDIK – J. CAPELLE – J.L. CAPON – G. TRANIN – M. POUILLAUE – J.P.  
BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – L. GUISE

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE  
M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE  
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ  
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY  
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

**Objet :**        **Montée en débit du territoire**  
                      **Marché des 10 communes – Contrat de raccordement électrique des armoires de**  
                      **répartition**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le projet de montée en débit du territoire.

Dans le cadre de ce programme de travaux, des armoires de répartition NRA MED sont installés dans chaque commune concernée par cette montée en débit.

Ces armoires nécessitent un raccordement au réseau électrique basse tension.

Monsieur le Président présente la proposition de l'Entreprise E.R.D.F. qui vise à raccorder l'ensemble de ces 10 armoires au réseau électrique basse tension pour un montant de travaux de raccordement de 1 319,15 € TTC par armoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le devis de raccordement des armoires de répartition NRA MED dans le cadre du marché de montée en débit des 10 communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce raccordement,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de fourniture énergétique avec un fournisseur d'énergie,
- de prévoir les crédits nécessaires à la fourniture énergétique de ces armoires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 19 mai 2014 et transmission  
en Préfecture le 19 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

